



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2021-181-2.24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2021-181 AUTORISANT DES PERSONNES À ÉMETTRE DES CONSTATS D'INFRACTION

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 21 janvier 2025, ses membres ont adopté le règlement n° 2021-181-2.24 modifiant le règlement n° 2021-181 autorisant des personnes à émettre des constats d'infraction ;

QUE ce règlement a pour objet de modifier la manière qu'est formulé l'article autorisant des personnes à émettre des constats d'infraction en vertu du règlement no 2021-180 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux, afin de refléter l'intention réelle du règlement et ainsi régulariser l'autorisation donnée à la SPA de l'Estrie à cet effet ;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être obtenu moyennant paiement des frais exigibles ;

Donné à Compton, ce 23^e jour du mois de janvier 2025.

André Martel
Greffier-trésorier
Directeur général